Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 23 février 2015

CM 1620/15

OJ/CONS
ECOFIN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	M. Hans GILBERS hans.gilbers@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.9891/6685
Objet:	3375e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Affaires économiques et financières)
Date:	10 mars 2015
Heure:	10:00
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

- Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"

- Plan d'investissement pour l'Europe
  – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013 **(Première lecture)**
    – Orientation générale

- Divers
  – Propositions législatives en cours d'examen
    – Informations communiquées par la présidence

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"

- Mise en œuvre de l'union bancaire
  – État d'avancement des travaux

- Contribution au Conseil européen des 19 et 20 mars 2015
  a) (évent.) Semestre européen : rapports par pays
     – Présentation par la Commission

  b) (évent.) Grandes orientations des politiques économiques
     – Échange de vues

- (évent.) Mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance

- (évent.) Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques

- Divers

°

° °

p.m.

Lundi 9 mars 2015

15 heures Eurogroupe

Mardi 10 mars 2015

9 heures Petit déjeuner

10 heures Conseil (ECOFIN)

NB: ***Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: protocole.participants@consilium.europa.eu***

NB: ***Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.***